



L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire

Edito	p. 1
CAPD	p. 2
Lecture	p. 4
Actus	p. 6
Bulletin	p. 7

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://www.snuipp.fr/05>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 20 octobre 2006

Communiqué de presse SNUipp FSU - SE UNSA - SGEN
CFDT

Le ministre doit condamner la campagne de SOS - éducation

S'appuyant sur les déclarations caricaturales du ministre de l'Éducation Nationale, l'association SOS éducation a fait paraître dans la presse régionale un encart publicitaire qui menace tous les enseignants de dénoncer leurs choix de manuels. Cette menace est intolérable. Cet encart divulgue une information mensongère sur les programmes de l'école élémentaire. Il jette ainsi le trouble sur les relations entre les parents et les enseignants. Les manuels utilisés dans les classes ne correspondent pas à une méthode particulière : certains rêvent-ils de brûler des livres de lecture grâce auxquels des centaines de milliers d'enfants ont appris à lire ?

Le SNUipp, le SGEN et le SE exigent que le ministre de l'Éducation Nationale condamne vigoureusement ce qui s'apparente à de la délation, apporte son soutien aux enseignants mis en cause et affirme que les manuels utilisés en classe sont conformes aux programmes.

Paris, le 15 septembre 2006

Edito

L'escalade...

Nous avons en ce moment le sentiment de vivre dans un monde fou. En tout cas, on assiste en France à une escalade sans précédent vers l'étatisation de la pensée. Le débat actuel sur la lecture en est un bon exemple au niveau de l'école mais on retrouve le même phénomène dans le reste de l'actualité. Voilà qu'en France on fait l'Histoire à coup de lois, voilà qu'on encourage la délation de-ci de-là, voilà qu'on fait des lois pour expliquer ce que les gens doivent faire ou pas : tabac, sécurité routière, alcool... Est-ce que le mot citoyen a encore un sens aujourd'hui ? C'est quoi cette société qui veut déresponsabiliser complètement les citoyens, qui essaie d'inculquer la bonne pensée universelle ?

Évidemment, l'école n'échappe pas à la règle. On assiste à un retour en arrière dans tous les domaines sous couvert d'une pseudo illusion passéiste : « avant c'était mieux ! ». Je ne sais pas si on peut parler d'une pensée « réac » étant donnée qu'elle s'appuie sur des chimères. L'Éducation Nationale ayant toujours du mal à mettre en place sa propre évaluation aujourd'hui, comment peut-elle prétendre ou sur quoi s'appuie l'idée qu'avant l'école formait mieux ?

Réveillons-nous ! Voulons-nous réellement de cette société que l'on nous prépare ?

A quand les étiquettes sur les nouveaux nés : « Attention, vivre peut conduire à la mort ! »

PERMUTATIONS INFORMATISEES 2007

La note de service permutations sera publiée fin octobre - début novembre. Elle comportera de nombreuses modifications. Le SNUipp produira un document explicatif.

Pétition en ligne :

Stop aux pertes de pouvoir d'achat, oui
aux augmentations salariales :
<http://www.salaires.org>

CGT — CGC — FO — FSU — UNSA

Geoffroy CHEVALIER

Compte-rendu de la CAPD du 13 octobre 2006

DECLARATION DU SNUIPP-FSU A LA CAPD DU 13/10/2006

« Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Nous voulons intervenir pour exprimer notre inquiétude par rapport au climat qui existe dans le département à cette rentrée scolaire, et plus particulièrement encore, il faut bien le dire, dans la circonscription de Gap-Buëch.

En effet, en quelques mois, est apparu un climat de doute et de suspicion.

Face aux difficultés croissantes du métier, au lieu du soutien auquel ils pourraient prétendre de la part de leur hiérarchie, les enseignants de ce département ont trop souvent le sentiment d'être sans cesse menacés voire méprisés.

Une politique de l'éducation nationale catastrophique (lecture, suppressions de postes, socle commun, etc.) renforcée par une politique départementale à l'unisson, provoque chez les collègues un véritable état de tétanie et de culpabilisation inconnu jusqu'alors, d'où quelques-uns émergent à coup de rivalité et de concurrence.

Bref, en quelques mois, on est revenu 15 ans en arrière, à l'époque de la peur de l'inspecteur et de l'obsession de la note.

Ce n'est pas notre conception des choses. Peut-on se satisfaire sous couvert de mérite individuel, du faux-semblant, de l'illusion, de l'artificiel dans le seul but de faire plaisir à son inspecteur pour être reconnu.

Non, nous maintenons que la confiance partagée permet non seulement de garantir plus de sérénité dans les relations supérieur/subordonné et dans le travail mais qu'elle est beaucoup plus efficace pédagogiquement. Elle permet de faire évoluer véritablement les pratiques sur le fond et pas seulement sur la forme.

Or, le retour à l'inspection individuelle traditionnelle, à la méritocratie, c'est aussi celui de l'injustice, de la flagornerie et de l'apparence.

Nous ne nous résignons pas car les élèves, les collègues et le service public d'éducation valent mieux que ça.

Nous croyons toujours que l'amélioration des performances individuelles des élèves passe par une École apaisée, sereine où les enseignants sont reconnus dans leur professionnalisme et respectés en tant qu'individus. »

Suite à cette déclaration liminaire faite par le SNUipp en début de séance, sur une

réflexion collective motivée par de nombreuses réactions de collègues, l'Inspecteur d'Académie nous a répondu qu'il n'avait pas le même vécu, que le dispositif actuel des inspections donnait massivement satisfaction, notamment aux enseignants inspectés et se faisait dans le respect de la fonction. Il a ajouté, que l'ensemble des procédures d'inspection est commun à tous les IEN. Par ailleurs, il a précisé que c'était à l'Administration d'en juger et non au personnel. « Je n'ai pas à négocier les modalités d'inspection... Les fonctionnaires n'ont qu'une chose à faire : c'est de faire leur travail. »

M. Fournier, mis en cause dans la déclaration, a souhaité des précisions. Nous lui avons proposé de le rencontrer en audience afin d'aborder avec lui les différentes difficultés qui nous ont été soumises.

Approbation des PV : Lors de la CAPD du 23 juin, nous avons évoqué le problème des samedis vaqués placés d'une manière pas toujours judicieuse (la veille des vacances...). L'IA nous avait répondu que les pratiques constatées dans ce département ne le conduisaient pas à être conciliant dans ce domaine. Nous avons donc demandé des précisions : il a constaté un absentéisme important des élèves les samedis précédant les vacances. Sans citer de chiffres, il a évoqué l'année 2001...

Concernant le samedi 14 octobre (vaqué, puis travaillé pour cause d'élections), il a admis avoir commis une erreur. Nous l'avions alerté sur le problème des autorisations d'absences des enseignants consécutives à ce changement. Il a déclaré qu'il serait bienveillant.

Bilan de rentrée. Il y a eu 16 intégrations dans le 05 pour rapprochement de conjoint. Pour l'an prochain, il existe un projet de loi qui ne tiendra plus compte du concubinage sans enfant.

Mme X est mise à disposition du 04 pour cette année scolaire. Son poste a été attribué à Mme Y après un appel à candidature durant l'été. Une étude de l'implantation des postes de IMF dans la prochaine carte scolaire est prévue.

Base élèves. Il y a 148 écoles formées. Les 10 dernières le seront d'ici le 17 octobre. Cela représente environ 11500 élèves (dont 2000 saisis par les mairies).

Des problèmes demeurent : certains élèves ont été radiés à la suite de mauvaises manipulations ou de non respect des procédures de passage l'an dernier, d'autres sont

inscrits en doublon. A l'heure actuelle la base élèves ne répond pas exactement aux besoins des directeurs. Difficultés pour créer des listes, procédures complexes, saisies longues... L'Inspection Académique a quotidiennement de nombreux appels de dépannage. L'IA pense donner aux IAI (animateurs informatiques) une mission de suivi de la base élèves. « La base élèves doit être l'affaire de tous, car les informations qu'elle contient concernent tous les acteurs, IEN, école, mairie, directeurs... ».

Questions diverses :

Stages filés : les PE2 actuellement en poste de décharge des directeurs de 4 classes, sont suivis par les professeurs d'IUFM, les IMF, les IEN et les conseillers pédagogiques (CPC). Ces derniers ne souhaitent pas avoir un rôle validant (voir la position de l'ANCP ci-après). Les CPC pourraient faire des notes d'observations, des bulletins de visite qui ne seront pas dans le dossier du stagiaire, mais pourraient aider l'IEN lors de la validation.

MDPH : Il y aura un groupe de travail le 17 novembre pour définir les missions, et les modalités de saisine de la maison du handicap. Après la toussaint, il y aura en ligne les nouveaux formulaires (PPS). La circonscription Gap Buech a prévu d'organiser une réunion d'information sur le fonctionnement des MDPH.

EVS, AVS... Il y a 50 EVS recrutés dans les écoles dont 29 déjà en poste au 1^{er} septembre. Il existe un réel risque de dérive sur l'occupation de ces EVS qui ne doivent pas s'occuper des élèves. Les personnes recrutées sont souvent surqualifiées. Tous le monde s'accorde à dire que les EVS mettent en évidence les tâches administratives spécifiques aux directeurs d'écoles.

Heures péri-éducatives : la note du 21 février 2005 adressée aux IEN définit les modalités d'attribution des heures péri-éducatives (sorties scolaires avec nuitées, heures extrascolaires avec élèves mais hors commémorations ou œuvres caritatives type téléthon, préparations de sorties type USEP, ateliers de langues, intervention dans le cadre du SAPAD, aide aux devoirs, ...) 35 h/ an au maximum par personne, sont accordées. Cette année, 2897 heures ont été distribuées, soit une baisse de 10% par rapport à l'année précédente.

CAFIPEMF : Le SNUipp a demandé la composition des jurys du CAFIPEMF : un représentant de l'IA, un IEN, deux maîtres formateurs dont un au moins qui a la responsabilité d'une classe, un formateur d'IUFM. Il est proposé de publier au BD la liste entière des membres des jurys.

Frais de déplacement des réseaux et CPC. Les moyens correspondent-ils aux besoins ? Au 1^{er} octobre, en moyenne, 70% de l'enveloppe de l'année civile 2006 ont été utilisés. Dans le cadre du travail avec la

MDPH, les frais seront pris en charge par celle-ci. La note de service concernant les permutations informatisées paraîtra début novembre.

Présents pour le SNUipp : Geoffroy Chevalier, Bernard Hodoul, Régis Picod, Catherine Denis, Magali Manuel.

Commentaires...

Le SNUipp a décidé de faire une déclaration liminaire à la CAPD parce qu'il souhaitait alerter les IEN et l'Inspecteur d'Académie de l'ambiance qui règne dans le département. Certes, cette déclaration est « sèche », mais elle ne fait que relayer les différents échos que nous avons du terrain. Et contrairement à ce que pense l'Inspecteur d'Académie qui nous a demandé si nous croyions à ce que nous disions, cette motion n'est pas une élucubration de syndicalistes. Évidemment, l'Inspecteur d'Académie a une vision idyllique du terrain puisqu'il nous a affirmé que les remontés qu'il avait étaient toutes très positives notamment en ce qui concerne les nouvelles modalités d'inspection.

Alors, nous nous interrogeons : est-ce que le SNUipp est en déphasage complet avec la profession ? Il semblerait que non a en juger par les débats animés que nous avons en ce moment au cours des réunions d'information syndicale.

Est-ce que les IEN ne voient pas ce qui se passe sur le terrain ? Ne font-ils remonter que ce qui se passe bien ? Je n'en sais rien. En tout cas, l'Inspecteur d'Académie aurait tort de nier ou de minimiser les tensions très perceptibles qui émanent de la profession.

Le débat politico-médiatique mené actuellement par le Ministre de l'Éducation Nationale sur les méthodes de lecture est très symptomatique de l'état d'esprit des collè-

gues en ce moment. Les enseignants sont actuellement bafoués dans leur intégrité et dans leur professionnalisme. Ce débat stérile n'a vraiment que pour objectif de diviser les acteurs de l'Éducation Nationale (IEN et enseignants) des parents d'élèves et du reste de la société. Parce qu'enfin, ce n'est pas tant la circulaire de 2006 qui gêne les collègues puisqu'elle ne modifie que peu les programmes que nous sommes tenus d'appliquer, mais ce sont les attaques incessantes, contradictoires, sans fondement pédagogique auxquelles se livre le Ministre dans les médias au quotidien.

On marche sur la tête : entre l'association SOS Éducation qui encourage la délation des enseignants qui n'appliqueraient pas la méthode syllabique pure, l'éviction de R. Goigoux, les sanctions disciplinaires contre un IEN et les pressions auxquelles sont soumis bon nombre de collègues de CP... quelle école est-on en train de construire ? Ce n'est en tout cas pas de cette école que nous voulons. Les enseignants ne peuvent exercer leurs missions que si on les laisse travailler sereinement, si on arrête un peu de remettre en cause sans cesse leur professionnalisme.

La complexité de notre métier suffit bien à occuper notre vie professionnelle voire trop souvent notre vie personnelle. Aujourd'hui, on demande à l'école de régler tous les problèmes de la société (prévention en tout genre, sécurité routière, violence, hygiène, environnement, formation aux premiers secours...), d'enseigner pléthore de disciplines : français, maths, sciences, arts vi-

suels, musique, EPS, histoire, géographie, langue vivante, TICE... mais cerise sur le gâteau, il faut faire tout ça en recentrant les apprentissages sur les fondamentaux (socle commun) et avec le sourire s'il vous plaît ! Et je ne parle pas de la baisse des moyens, de l'hétérogénéité des élèves... Alors un peu d'humilité et de respect Monsieur le Ministre.

J'en termine en disant que le SNUipp n'a pas pour objectif de « casser » de l'IEN dans la presse syndicale ou de leur faire des procès d'intention à tout va. Cette polémique stérile ne nous permettrait pas d'avancer beaucoup. Les IEN sont des acteurs de terrain et leurs missions sont également complexes. Cependant, le SNUipp constate que la communication est souvent difficile entre les IEN et les enseignants. Si on n'est pas directeur, on rencontre guère son inspecteur.

De plus, les syndicats d'enseignants permettent d'exprimer, de faire remonter les inquiétudes, les interrogations de la profession et les IEN en sont destinataires lors des instances paritaires ou dans la presse syndicale, qu'ils les prennent en compte ou non. En revanche, nous ne savons pas ou peu ce que pensent les IEN. Pourtant, ils ont les mêmes droits syndicaux que nous. Alors, oui, les enseignants ont souvent le sentiment de ne pas être soutenu par leur hiérarchie surtout que les rares moments d'échanges se résument bien souvent aux seules inspections.

Geoffroy CHEVALIER

ANCP - SE-UNSA - SGEN-CFDT - SNUDI-FO - SNUIPP

Une situation nouvelle :

Depuis la rentrée scolaire 2006, dans certains départements, des conseillers pédagogiques sont sollicités - parfois contraints (y compris par courrier émanant de l'IUFM)- d'assurer le suivi, voire l'évaluation des PE2, dans le cadre des stages en responsabilité dont fait partie le dispositif « stage filé ».

Les organisations signataires rappellent que :

- c'est la note de service du 18 avril 1996 qui précise quelles sont les missions des conseillers pédagogiques en circonscription. Elle ne mentionne que les tâches liées à la formation continue. La participation à la formation initiale des PE ne fait pas partie des missions explicites prévues par cette note de service.

- Les conseillers pédagogiques ne sont pas des formateurs

associés à l'IUFM. De ce fait, ils n'interviennent pas de façon régulière dans les actions de formation initiale (visites, évaluations, réunions tutorales, suivi de mémoires...etc)*. C'est du reste pour cela que l'Éducation Nationale ne leur verse pas l'indemnité prévue par le décret 2001-811.

- Les conseillers pédagogiques sont tenus, dans le cadre de leur missions, de suivre les T1 et les T2 en poste sur le terrain. Cette mission importante nécessite un investissement et une disponibilité importante.

- Dans le même temps, le dossier "rôle et missions des conseillers pédagogiques", ouvert depuis plusieurs années n'a toujours pas progressé. Nous demandons au ministère de reprendre ce dossier sur la base des propositions communes que nous vous avons faites en janvier 2005 afin d'avancer notamment sur la définition des missions des conseillers pédagogiques. Au moment où l'avenir de la formation et des IUFM est en discussion, il y a urgence.

*qui relève de la mission actuelle des IMF et PEMF.

Lecture : vrais débats et fausses solutions

(Extrait du diaporama sur la lecture réalisé par le SNUipp et téléchargeable sur le site du SNUipp 05 — Utilisable à volonté notamment avec les parents d'élèves)

Naissance d'une polémique

- Les méthodes globales et semi-globales sont « responsables de l'épidémie actuelle de dyslexie »

- « les méthodes globales ou semi-globales, ou à point de départ global, sont responsables des 15% d'enfants qui ne savent pas lire en entrant au collège »

Gilles De Robien, décembre 2005

Quelques chiffres...

- 3 % des élèves en grande difficulté (11 % en ZEP) peuvent répondre ponctuellement à quelques questions mais ne maîtrisent aucune des compétences requises en fin d'école primaire.

- 84 % des jeunes ne présentent aucune difficulté en lecture, même si leur niveau de compréhension est hétérogène (DEP mars 2004)

- Près de 9 jeunes sur 10 se révèlent bons lecteurs lors de la JAPD (journée d'appel de préparation à la défense)

- 4,6% des jeunes présents aux JAPD sont repérés en situation d'illettrisme (ou en grave difficulté de lecture) : 6,3% des garçons et 2,8 % des filles.

- Ces taux sont les plus faibles enregistrés depuis 25 ans...

...Ce qui veut dire que les situations d'illettrisme concernent plus fréquemment celles et ceux qui ont appris avec la méthode « syllabique » !

Quelles méthodes ?

- La méthode dite « globale » n'est pas appliquée en France aujourd'hui. Le fait qu'un enfant connaisse « par cœur » des mots et qu'il en devine d'autres ne signifie pas pour autant que l'enseignant applique cette méthode.

- La méthode syllabique « pure » est aussi rarement utilisée. Elle oblige en effet à faire lire pendant de longues semaines des syllabes, des mots et des phrases qui n'ont aucun sens et ont découragé dans le passé plus d'un élève.

Ce qui a été modifié dans les programmes :

- Extraits des programmes de 2002 :

La plupart des méthodes proposent deux

types d'abord complémentaires ; analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises ; synthèse, à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés.

- Révision 2006 :

Pour ce faire, on utilise deux types d'approches complémentaires : analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises, synthèse à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés.

Ce qui a été rajouté :

- « L'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... »

Mais on trouve un peu plus loin :

- « Il est indispensable de développer le plus vite possible l'automatisation de la reconnaissance de l'image orthographique des mots (...) Savoir reconnaître des mots ne suffit pas pour lire une phrase ou un texte... »

- Les programmes n'ont donc pratiquement pas été modifiés...

- Ils n'interdisent pas une approche globale...

- Comme avant, ils insistent aussi sur l'importance de la maîtrise du code (le rapport entre les lettres et les sons) !

En effet, les syllabes, ça ne suffit pas !

- Dès les premières années de maternelle, l'enfant est confronté à l'écrit,

- L'un des tout premiers mots qu'il apprend à reconnaître, c'est son prénom,

- Cette approche est globale... même si elle est basée sur la reconnaissance de certaines lettres.

- Pour reconnaître « globalement » beaucoup de mots, cela suppose que le lecteur dispose déjà, dans sa mémoire, d'une image orthographique du mot.

- Cette compétence s'acquiert au cours du temps... avec la lecture.

- Pour identifier les mots en les déchiffrant, il faut maîtriser les règles du code (relations entre les lettres et les sons).

- Mais cette maîtrise n'est pas si simple qu'il n'y paraît...

Le « b-a ba », ça ne marche pas à tous les coups !

En lecture, un b et un a, cela se lit [ba], dans les mots : Balai ; Banane ; Bâiller.

Mais pas dans : Baignoire ; Bain ; Baudrier ; Banc...

A l'écrit, c'est encore plus compliqué :

Pour écrire la syllabe [ba], il faut certes un b et un a, comme dans les mots : Banane ;

Baobab ; débarrasser... Mais cela ne suffit pas pour écrire correctement les mots :

Débat ; Tabac ; Là-bas ; Je me bats dans la cour...

Pourquoi ?

Parce que dans la langue française, il y a :
- 26 lettres de l'alphabet (et quelques accents), mais...

- 36 phonèmes (les sons de la langue française) : [b], [i], [ā]...

...et même un peu plus si on tient compte des accents régionaux !

Mais il y a aussi :

- 130 graphies (la façon d'écrire les phonèmes), et même plus de 300 si on tient compte des lettres « muettes » (s, t, e), très fréquentes en français !

...Contrairement à d'autres langues, plus « phonétiques » (l'italien par exemple).

Exemple : le son [ā]

C'est un phonème très courant dans la langue mais il y a 31 façons différentes de l'écrire : temps ; paon ; enfants ; emmener ; entend ; banc ; camps ; quand ; etc. etc...

- Dans d'autres cas, un même groupe de lettres se prononce différemment, selon les mots et selon le sens : Ils marchent ; Il est prudent ; Un parent ; Ils parent (au plus pressé...)

Pour faire correspondre les lettres et les sons, il faut donc :

- connaître la « combinatoire » (les syllabes).

- Mais aussi les mots, la grammaire et l'orthographe, les phrases...

Amusons-nous un peu...

Vous n'aurez peut-être pas trop de difficultés à comprendre ce texte :
« Sleon une édtue de l'Uvinertisé de Cma-
brigde, l'odrrre des ltteers dnas les mtos n'a
pas d'ipmrotncæ, la suele coshe ipmrot-
nate est que la pmeirère et la drenère soit
à la bnnoe pclæ. Le rsete peut érte dnas
un dsérdrde ltoal et vuos puoevz tujoruos
lrie snas porlblème. C'est prace que le
creaveu hmauin ne lit pas chuaqe lltre
elle-mmée, mias le mot cmome un tuot. »

Lire est donc une opération complexe qui ne se résume pas à la correspondance entre les lettres et les sons.

- On lit pour s'informer, pour apprendre, pour se distraire, pour communiquer...

- On lit des livres, mais aussi des journaux, des magazines, le dictionnaire, une affiche, un relevé de compte...

- mais aussi des mails, des pages Web, des SMS...

« Apprendre à lire, c'est apprendre à mettre en jeu en même temps deux activités très différentes : celle qui conduit à **identifier** des mots écrits, celle qui conduit à en **comprendre** la signification dans le contexte verbal (textes) et non verbal (supports des textes, situation de communication) qui est le leur. »
Programmes de l'école élémentaire - lecture.

- À l'école, l'enfant se familiarise avec les différents **supports** de l'écrit,
- Il côtoie la **littérature de jeunesse**,
- Il va à la **bibliothèque**,
- Il **écrit** aussi, et pas seulement pour des-

siner correctement les lettres,
- Mais pour communiquer, informer, créer des textes...
- Il apprend ainsi à mieux connaître le **fonctionnement** de notre langue.

Apprendre à lire, ce n'est donc pas qu'une question de **méthode** ! Mais c'est aussi une question de **moyens** :
- Des effectifs réduits
- L'accès à une bibliothèque,
- Des aides spécifiques pour les élèves qui éprouveraient des difficultés...

Derrière la polémique, les chiffres :
Rentrée 2006 : + 39 100 élèves

+ 750 emplois
Rentrée 2007 : + 46 400 élèves
+ 600 emplois

De 2003 à 2007, 4101 enseignants de plus pour 184 901 élèves de plus, soit en moyenne **une création pour 45 élèves supplémentaires** !

La fausse suppression de la « méthode globale »... Cache donc l'absence de vraies mesures pour la réussite de tous les élèves !

INTERDITS DE FORMATION :

Le SNUipp demande au Ministre de revenir sur sa décision

Le SNUipp tient à exprimer son indignation face à la décision du ministère de l'Éducation Nationale de ne pas maintenir l'intervention de Roland Goigoux (Professeur des universités à l'IUFM d'Auvergne) dans le cadre de la formation des IEN (Inspecteurs de l'Éducation Nationale). R. Goigoux assurait depuis 10 ans la formation sur l'enseignement de la lecture des inspecteurs de l'Éducation nationale organisée par l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN).

De plus, le Ministre intervient pour écarter de toute formation les chercheurs qui ne conviennent pas à ses dogmes, comme il vient de le faire dans les Landes pour la réunion pédagogique du 04 octobre.

Alors que le Ministre a entretenu une polémique sur l'enseignement de la lecture, que de très nombreuses organisations profession-

nelles ont dénoncé ces propos et ces positions sur cette question, qu'ils ont rappelé - comme R. Goigoux - que les programmes officiels soulignent l'importance de poursuivre des démarches d'apprentissage multiples, le Ministre décide de sanctionner "de fait" ceux qui ne se soumettent pas à son point de vue. Le Ministre a dans le même temps choisi de dégager des moyens et du temps pour des enseignants qui abondent dans son discours et ne cessent de dénigrer l'École, semant le doute auprès des parents.

Cette vision caricaturale de l'École nuit aussi à la bonne scolarité des élèves.

Le SNUipp conteste ces décisions et rappelle que la formation, la recherche, les pratiques pédagogiques ne peuvent se soumettre à un seul point de vue et doivent au contraire accepter la confrontation, la diversité. C'est à cette condition que l'on permettra à l'École de travailler à la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp proteste auprès du Ministre et demande que ces inter-dits soient levées.

DVD lecture : censure

Le ministère vient d'envoyer à toutes les écoles primaires un DVD intitulé : « apprendre à lire » sensé aider à la mise en oeuvre des modifications des programmes sur l'apprentissage de la lecture. Le DVD reprend notamment les interventions des chercheurs lors d'un séminaire organisé l'an dernier ... en les censurant ! Une partie de l'intervention d'un chercheur, M. Gombert, (qui avait été très applaudie par les inspecteurs) a disparu. Que disait-il de si dangereux pour être zappé dans le DVD de la pensée officielle ?
"Les exposés (des intervenants précédents, NDLR) nous donnent des bases, mais ont un inconvénient : elles se focalisent sur certains aspects et en ignorent d'autres,

parce qu'ils ne sont pas dans l'air du temps ou dans l'ordre du jeu. Il est donc essentiel de ne pas limiter les prolongements de ces propos à leur teneur de ce matin."
Lorsqu'il poursuit son intervention, il pose la question : "Nous sommes tous d'accord sur l'importance de l'enseignement des correspondances grapho-phoniques. Mais cela impose-t-il qu'on revienne à des méthodes anciennes d'enseignement dites syllabiques et reposant sur le B-A-BA ? Je pense que la réponse est clairement non, pour plusieurs raisons...". Cette phrase est zappée du DVD (12 min 38 s).
Pour la conclusion, l'intervention de M. Gombert s'arrête, dans le DVD, à " L'automatisation des procédures (nécessite) une pratique suffisante de la lecture et de l'écriture. Pour que cette pratique soit importante, il est nécessaire que les activités

suscitent l'envie de lire..."
Mais le ministère de la pensée Robien enlève la suite du propos de Jean-Emile Gombert : "...ce qui n'est pas le cas des méthodes B-A-BA !".
La production ministérielle zappe aussi les dernières phrases, peu audibles pour les ayatollahs démagogues : "Il ne convient donc pas de demander aux enseignants de changer de méthode pour une méthode syllabique, mais il faut leur demander d'enseigner les correspondances grapho-phonétiques. Ce n'est pas demander un bouleversement, la plupart le faisant déjà. Cela peut se faire avec les outils disponibles qui le prévoient. Ils est contre-productif de laisser croire que ce n'est pas le cas, ou de jeter l'opprobre sur l'existant. (1)" (Applaudissements nourris de la salle).
(café pédagogique)

Appel à la grève du zèle

Les textes, tous les textes, rien que les textes !

Aucun chercheur sérieux ne peut prétendre connaître la bonne méthode de lecture !

Les résultats scientifiques conduisent à affirmer la nécessité d'enseigner, dès le début du Cours Préparatoire, les correspondances entre les lettres et les sons, mais ils ne permettent pas de trancher sur la meilleure façon d'y parvenir : par une méthode syllabique (le b-a- ba), par décomposition des mots en unités de plus en plus petites, ou par une démarche qui combine ces 2 approches.

L'arrêté du 24 mars, publié à la suite du débat suscité par le Ministre de l'Éducation Nationale, laisse ouvertes ces différentes possibilités. De même, il rappelle l'importance du développement du vocabulaire, de la compréhension des phrases et des textes, et l'importance de l'articulation entre la lecture et l'écriture. Il prescrit donc un enseignement riche et ouvert. Ce texte officiel, qui précise celui de 2002, est en accord avec les connaissances scientifiques. Il dit ce qui doit être enseigné mais laisse aux enseignants le choix des modalités pour y parvenir.

Il est erroné d'affirmer que la recherche scientifique impose l'utilisation de la « méthode syllabique », et qu'elle serait la

mieux adaptée au fonctionnement du cerveau. Il est insensé de rendre cette méthode obligatoire, de sanctionner les Inspecteurs* qui en dénoncent le simplisme, et d'interdire aux formateurs** d'expliquer, en accord avec les textes officiels, la complexité de l'enseignement de la lecture.

Face à des instructions contraires aux textes, il convient d'initier un large mouvement de grève du zèle, de refuser d'enfermer l'enseignement de la lecture dans le b-a-ba ; en d'autres termes, il convient d'appliquer les textes, donc de désobéir au Ministre qui les caricature.

Jean Émile Gombert
Caution récalcitrante

Logements de fonction sur la ville de GAP

Le SNUipp avait l'an dernier discuté, négocié, avec la Mairie de Gap sur l'utilisation des logements de fonction. Les instituteurs sont en « voie de disparition » et les logements qu'ils occupaient deviennent vacants.

Désormais, les logements sont accessibles à tous les PE. Les instituteurs restent prioritaires, y compris lorsqu'ils passent PE. Ils ont alors à régler un loyer (de 230 à 300 euros) fixé par les Domaines, en fonction de la vétusté et de la superficie. Il y aura (éventuellement et en fonction des demandes) une commission d'attribution dans laquelle siègera le SNUipp. Les critères sociaux et/ou économiques seront pris en compte pour les attributions. Il reste actuellement des logements libres. Pour celles et ceux qui en feraient la demande, il convient de faire un courrier motivé avec pièces justificatives de sa situation au service éducation de la ville de Gap, et d'en envoyer un double au SNUipp.

Le SNUipp intervenant auprès du service éducation de Gap, certaines demandes collectives de travaux et d'entretien peuvent nous être adressées.

Concernant les charges, elles peuvent être fractionnées en en faisant la demande auprès de la trésorerie.

Régis PICOD

UNE VOIX DE PLUS...

Chaque année, dans ces colonnes, à la même période, on vous parle de syndicalisation. Vous connaissez donc toutes les raisons d'adhérer au syndicat qu'elles soient financières « donner les moyens au syndicat pour informer les collègues, aller à leur rencontre, organiser les débats, les actions, répondre à leurs questions, etc »... qu'elles soient philosophiques ou professionnelles. Vous connaissez tous le SNUipp-FSU avec ses forces et ses faiblesses, mais qui a le mérite d'exister, de rassembler largement la profession et d'intervenir à tous les niveaux des préoccupations de la profession : corporatiste, sociale, sociétale et pédagogique.

Je voudrais simplement ici dire ce qu'apporte une nouvelle cotisation.

En premier lieu, évidemment, cela nous encourage car on la ressent comme une reconnaissance du travail militant de défense individuelle et collective, c'est aussi un moyen financier supplémentaire donné au syndicat pour les raisons évoquées plus hauts mais en aucun cas cet acte est pris comme un « quitus » donné au SNUipp.

Ce n'est pas simplement un(e) syndiqué(e) de plus (on n'a pas vocation à "thésauriser" les adhésions).

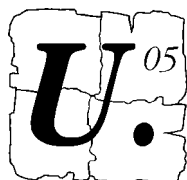
Il s'agit plutôt d'une voix de plus pour participer davantage à la vie du syndicat et par là même aux débats divers et variés qui existent dans la profession. Le SNUIPP a la prétention de regrouper la profession dans sa diversité. Cette diversité de pensée, de catégories, de sexe, cette diversité géographique... est une richesse et elle fait sa force.

Il a la prétention de porter un syndicalisme de revendications mais aussi de propositions.

Adhérer au SNUipp ce n'est pas s'engager les yeux fermés dans une organisation ad-vitam aeternam (pour arrêter c'est très facile), c'est plutôt créer un lien supplémentaire entre les collègues, apporter une pierre de plus à l'édifice commun (notre métier et notre École).

Et vous le savez bien, en ces temps de tempêtes ministérielles et académiques, on a bien besoin de renforcer l'édifice si l'on ne veut pas qu'il s'écroule.

Bernard Hodoul



N'attendez pas, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.